



## ANNEXE AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

HABITABLES 2021-2024  
CNLR – 11/06/2022

**1F1H1B**

Grade : 5C - Code : C



### 1. REGLES

1.4 Horaire et coefficient des marées : La Rochelle Palice – **PM 15h11 (5.46m) coef 69**

### 6. PROGRAMME DES COURSES

6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course est **14h00**

### 9. LE PARCOURS sous réserve de changements apportés sur l'eau par le Comité course est ainsi

- Départ suivant § 12
- Passe montante du pont de ré
- Bouée cylindrique jaune « USHIP » à contourner et à laisser à bâbord
- Passe descendante du pont de ré
- Marie Anne à laisser à bâbord
- Balise Roche du Sud à laisser à bâbord
- Balise Lavardin à contourner et à laisser à tribord
- Arrivée suivant § 14

### 10. MARQUES

10.1 Les différentes marques sont :

- Bouée cylindrique jaune marquée « USHIP » - env. 0.5 nm dans le 270° de l'entrée du port du plomb
- Bouée des Minimes
- Cardinale « Marie Anne »
- Passe montante du pont de Ré
- Passe descendante du pont de Ré
- Balise danger isolé « Lavardin »

### 11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont celles indiquées dans les arrêtés préfectoraux et les Instructions Nautiques du SHOM, tels que : les abords du Fort Boyard, la zone du port de La Pallice ou les filières.

Il est rappelé que les cargos sont prioritaires en particulier dans le chenal entre la roche du sud et le port de la Pallice et qu'il est dangereux et interdit de croiser devant un paquebot à moins de 300 m.

### 12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre : **bouée jaune CNLR et le bateau comité qui sera situé à environ 1 miles sous le vent de la bouée des Minimes.**

12.3 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF.

12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **4 minutes** après son signal de départ sera classé DNS sans instruction.

### 14. L'ARRIVEE

14.1 La ligne d'arrivée sera entre : **La bouée des Minimes à laisser à bâbord et le phare du bout du monde à laisser à tribord. Transmettre rapidement son heure d'arrivée au comité de course**

### 15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

**19. REGLES DE SECURITE** (rappel de l'avis de course et des instructions de course générales et communes à toutes les courses cf le site web du CNLR ou l'affichage au club)

**19.1 CANAL VHF 72**

19.1a Une VHF en état de fonctionnement est obligatoire pour tout bateau.

19.1b Emargement par appel VHF des bateaux et équipages sur l'eau par le Comité de course avant le départ de la première course de la journée.

19.1c Le port de brassière est obligatoire pour les concurrents naviguant en solitaire. L'administration des affaires maritimes recommande le port permanent pour tous.

19.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

**22. BATEAUX OFFICIELS**

Le bateau officiel identifié est L'Oceanis 51 « Jack Potes 3 » portant le pavillon CNLR.

**28. PRIX**

Des prix seront décernés à chaque bateau suivi du pot de l'amitié au club, 30 mn environ après l'arrivée du dernier bateau.

**99. Règle spéciale « admirez les autres bateau »**

Dans la zone de la bouée située au large du port du Plomb, vous pourriez rencontrer 10 bateaux historiques. Ils seront là uniquement pour vous. Un quizz à l'arrivée avec les noms et port d'attache de ces bateaux aura probablement lieu, ouvrez l'œil (et le bon) et notez les bateaux que vous admirez !

**ARBITRES DESIGNES**

**Président du comité de course : Christophe SARTI – 06 78 79 42 92**

\*\*\*\*\*

Carte indicative (le §9 faisant référence) :

